

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 30 juin 2008 à la salle des Jardins

Il est 20h15 lorsque M. Christian Rossier, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. ROSSIER souhaite la bienvenue à Mme Sandra Rihs, élue tacitement à la municipalité le 21 avril 2008.

Des salutations également à nos amis de la presse. Le Journal La Côte est présent ce soir.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents **36**

Membres excusés **6**

Membres non excusés **3**

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Avant de débiter, le Président demande aux Conseillères et Conseillers de se lever afin de rendre hommage à M. Jean-Pierre Perrin, ancien Secrétaire communal, décédé il y a quelques jours.

Une pensée également pour M. Gilbert Davet, ancien Conseiller communal et figure villageoise, gravement atteint dans sa santé, auquel nous souhaitons de tout cœur le meilleur des rétablissements.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Assermentations de M. Philippe Scherz et de M. Jean-Frédéric Bonjour, suppléants, en remplacement de M. Emilio Piro et de Mme Muriel Dupuis, démissionnaires
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2007
- 4) Correspondance
- 5) Communications municipales
- 6) **Comptes et gestion de l'année 2007 et rapport de la commission gestion-finances**
- 7) **Préavis 1/2008** Demande de crédit extra-budgétaire de Fr. 120'000.00 TTC, pour la réfection du chemin Sur Villard et du chemin des Vignettes allant de Roth et Sauter SA au croisement du Sentier de Renges
- 8) **Préavis 2/2008** Création du groupement forestier d'Apples
- 9) **Préavis 3/2008** Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie
- 10) **Rapport de la Municipalité: Réponse à la motion Tavernier et Consorts**
- 11) **Elections statutaires du Conseil communal :**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 12) Propositions individuelles
- 13) Divers

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que prévu.

M. ROSSIER demande d'apporter une correction au rapport de la commission technique du préavis 2/2008 :

A la réponse de Mme Béatrice Maeder : Ce n'est pas le degré 0 mais :

1) Au degré 1 comme auparavant.

2. Assermentations de M. Philippe Scherz et M. Jean-Frédéric Bonjour, suppléants, en remplacement de M. Emilio Piro et de Mme Muriel Dupuis, démissionnaires.

M. ROSSIER prie M. Philippe Scherz et M. Jean-Frédéric Bonjour de venir se présenter devant la table du bureau afin de procéder à leur assermentation. Il rappelle le serment stipulé à l'Art. 9 de la Loi sur les Communes et demande à chacun de prêter serment en levant la main droite et de dire "Je le promets".

3. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 10 décembre 2007

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 10 décembre 2007 est accepté à l'unanimité. M. Rossier prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

4. Correspondance

- 6 février** Reçu du Bureau communal la confirmation pour la réservation de la salle des Jardins pour la sortie du Conseil du 24 mai 2008.
- 15 février** E-mail de M. Emilio Piro annonçant sa démission du Conseil communal.
- 28 mars** Courrier à la Municipalité concernant la sortie du Conseil communal du 24 mai 2008.
- 2 avril** Lettre de Mme Muriel Dupuis informant de sa démission du Conseil communal.
- 4 avril** Lettre à Mme Muriel Dupuis accusant réception de sa démission.
- 4 avril** Lettre à M. Emilio Piro accusant réception de sa démission.
- 10 avril** Réception d'un courrier recommandé de M. Bruno Angiolini annonçant sa démission de la Municipalité.
- 10 avril** Courrier à la Préfecture de Morges, proposant une votation complémentaire aux votations fédérales du 1^{er} juin 2008, suite à la démission de M. Angiolini.
- 11 avril** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif à l'élection complémentaire d'un Municipal. (1^{er} tour)
- 14 avril** Courrier aux Conseillères et Conseillers les informant qu'une élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le 1^{er} juin suite à la démission de M. Angiolini.
- 16 avril** Tout ménage annonçant la recherche de candidats pour le remplacement d'un municipal.
- 18 avril** Lettre à la Municipalité d'Echandens les informant de notre venue à l'Esplanade d'Echandens lors de la sortie du Conseil communal de Denges du 24 mai 2008, (qui n'a pas eu lieu).
- 18 avril** Réception du rapport de gestion et des comptes 2007.
- 18 avril** Transmission du rapport de gestion et des comptes 2007 à Monsieur RHEIN, Président de la commission gestion-finances.
- 21 avril** Réception d'un courrier de la Préfecture de Morges relatif aux votations fédérales du 1^{er} juin 2008.
- 22 avril** Courrier à M. Scherz et M. Bonjour les informant de leur assermentation lors de la séance du Conseil communal du 30 juin prochain.
- 29 avril** Réception d'une lettre de la Municipalité rappelant la date de la séance de ce soir.

- 8 mai** Reçu de la Municipalité une copie de la lettre de la maison Felix, concernant la sortie des membres du Conseil communal et de la Municipalité du 24 mai 2008.
- 12 mai** Réception du préavis 1/2008
- 20 mai** Réception du préavis 2/2008
- 21 mai** Transmission des préavis 1/2008 et 2/2008 à M. Rhein, président de la commission gestion-finances.
- 21 mai** Transmission du préavis 1/2008 à M. François Vuille, Président de la commission technique.
- 22 mai** Transmission du préavis 2/2008 à Mme Nicole Paquier, Présidente de la commission technique.
- 22 mai** Lettre au Journal de Morges et au Journal La Côte les informant de l'assermentation le 2 juin de Mme Rihs nouvelle municipale.
- 28 mai** Réception du préavis 3/2008.
- 28 mai** Transmission du préavis 3/2008 à Mme Carol Bonvin, Présidente de la commission technique.
- 28 mai** Transmission des préavis 3/2008 à M.Rhein, président de la commission gestion-finances
- 5 juin** Lettre de remerciement à la maison Félix concernant la sortie du Conseil du 24 mai 2008.
- 18 juin** Réception du rapport de la commission technique concernant le préavis 1/2008.
- 18 juin** Réception du rapport de la commission technique concernant le préavis 2/2008.
- 18 juin** Réception du rapport de la commission technique concernant le préavis 3/2008.
- 19 juin** Réception du rapport de la Municipalité: réponse à la motion Tavernier et Consorts.
- 19 juin** Réception du rapport de la commission gestion-finances concernant la gestion et les comptes 2007.
- 19 juin** Réception des rapports de la commission gestion-finances concernant les préavis 1-2-3 / 2008.
- 19 juin** Lettre habituelle à M. le Préfet, l'informant de notre séance de ce soir.

5. Communications municipales

Mme POULY donne quelques informations concernant l'étude de la mise en place du réseau d'accueil de jour dans la région Morges-Aubonne.

" Les différents groupes de travail ont rendu leurs travaux au tout début 2008.

Leurs réflexions ont conduit à la rédaction d'un rapport approuvé par le Comité de Pilotage et porté à la connaissance des Municipalités le 15 mai dernier.

Il a été décidé que l'ARASMA, l'association intercommunale des affaires sociales, serait l'organe répondant de ce réseau d'accueil de jour auprès de la Fondation Cantonale.

L'adhésion à l'AJEMA, nom du futur réseau de notre région, est maintenant un but optionnel inscrit dans les statuts de l'ARASMA, et qui a été approuvé par les délégués des communes lors de la séance du 12 juin dernier.

Il appartiendra ensuite aux législatifs de se prononcer, avant le 30 septembre, sur l'adhésion ou non de leur commune à ce réseau par le biais d'un préavis qui leur sera soumis cet été.

Ceci afin de permettre aux municipalités d'inscrire au budget 2009 les montants relatifs à cette adhésion, l'objectif étant que le réseau démarre au 1^{er} janvier de l'année prochaine.

Ce projet a donc bien avancé; il est sur le point d'être finalisé et nous aurons l'occasion d'en reparler en détails lors de l'examen du préavis qui lui sera consacré lors du prochain Conseil, et qu'il serait souhaitable d'agender à la mi-septembre. Je vous remercie de votre attention. "

Mme MAEDER donne une information concernant les motions Dupuis et Hostettler.

" Nous avons mandaté le bureau CERT-ARAGAO ingénieur-conseil, afin de réaliser une étude sur le renforcement de la modération du trafic dans la traversée

du village, ainsi qu'aux abords du collège de la Crosette, cette étude est maintenant terminée et a été présentée à la sous-commissions en matière de vitesse.

Cette commission va rendre son rapport à la CCC (commission de consultation en matière de circulation) qui doit se réunir et statuer fin juin.

Si le projet est agréé, il fera l'objet d'un préavis lors d'un prochain Conseil.

Une première phase de modification de la vitesse a d'ors et déjà été acceptée par le service des routes, en effet la commission a considéré qu'il était justifié de prolonger, sur l'ancienne route communale hors localité (RC80), le 60 km/h existant jusqu'au panneau d'entrée de localité (vers le giratoire du cimetière).

Le déplacement (env. 250m) du 60 km/h, légalisé en 1981, est justifié afin d'uniformiser la vitesse sur ce tronçon, sur une distance d'env. 1 Km.

Cette décision a fait l'objet d'une publication dans la Feuille des avis officiels du 24 juin 2008 et passé le délai de recours de 20 jours, nous pourrions procéder au changement de la signalisation OSR 2.30 « vitesse maximale » 60 km/h. "

M. MONNIN désire revenir sur l'élimination des déchets.

Nous avons constitué il y a quelques années une commission composée de quelques membres du Conseil ainsi que de la Municipalité pour étudier le futur des déchets.

Quelques conclusions avaient été retenues, mais, nous avons volontairement arrêté cette commission dans l'espoir que la loi sur les déchets soit mise en place par le Canton.

A ce jour, nous pouvons constater que le Canton n'a pas du tout avancé, il y a une incapacité ou non volonté de légiférer sur ces déchets.

La loi fédérale existe, le règlement d'application existe également et impose aux Cantons et aux communes l'obligation de financer l'élimination des déchets par une taxe dite de causalité, ou du "pollueur payeur" d'environ 70 %, et le reste par l'impôt.

D'autres Cantons, tels que Fribourg, Neuchâtel et plusieurs Cantons Suisses Alémaniques ont réussi à mettre en place une loi Cantonale qui oblige toutes les communes à adopter le même principe. Chez nous, cela n'a pas encore été fait. Cela provoque d'ailleurs passablement de problèmes. Certaines communes ont envie de mettre la taxe aux sacs, d'autres de ne pas le faire, il y aurait également une taxe au poids ou encore une taxe proportionnelle.

Cette taxe proportionnelle, semblerait-il d'après certains échos, ne remplit pas le principe de causalité ou du "pollueur payeur", cela reste à vérifier.

Nous nous sommes réunis avec quelques communes de la Couronne Morgienne et avons constaté que chacun avait son opinion sur ces problèmes.

Une opinion différente, dictée par des principes politiques, dictés eux aussi par la grandeur des communes, Il est difficile de prendre une décision adaptée pour les prochaines années.

Raison pour laquelle, nous avons décidé de maintenir pour l'instant notre règlement communal actuel qui est financé par une taxe annuelle de Fr. 20.- par contribuable. Nous laissons pour l'instant avancer le dossier avant de prendre une vraie décision.

Il y a 3-4 ans, le Conseil communal avait trouvé que le système actuel était globalement satisfaisant. Avec l'évolution et ce qui se passe autour de nous, l'idée serait de créer une déchèterie. Préverenges en possède une, et serait d'accord de nous accueillir.

Nous aimerions aborder et préparer toute cette vision du futur de l'élimination des déchets de notre commune. Raison pour laquelle nous proposons au Conseil, ce soir, de créer une commission qui travaillera en collaboration avec la Municipalité. Nous pourrions alors bientôt aborder d'une manière sérieuse la taxe que l'on devra changer, loi fédérale oblige. Il est clair que la grande peur de tous, est que certaines communes adoptent la taxe aux sacs, et d'autres pas.

Ce qui provoquerait un tourisme des déchets, et poserait des problèmes.

M. ROSSIER demande si la décision doit se prendre aujourd'hui ?

M. MONNIN répond que non cela peut attendre septembre.

M. CHARMEY donne quelques informations:

- ◆ Concernant la rénovation du bâtiment communal: un planning jusqu'à la fin de l'année a été mis sur le site Internet de la commune de Denges. La mise à l'enquête aura lieu à mi-juillet, lorsque tout sera prêt.
- ◆ Nous avons engagé un nouveau concierge qui commence demain 1^{er} juillet. Il s'agit d'une famille d'origine portugaise qui se nomme M. et Mme Pinto.
- ◆ En ce qui concerne le rapprochement des communes, nous ne pouvons pas vous donner plus d'information que celles parues dans le Journal de Denges. Si vous l'avez lu, vous connaissez exactement le taux de participation de Denges, Préverenges, Echandens et Lonay. La semaine prochaine, une réunion avec les 4 Syndics aura lieu pour déterminer un communiqué de presse qui sera publié en même temps dans les 4 communes.
- ◆ Concernant le rapport de gestion, une modification est à apporter en page 6, point 6, Préavis 1/2007 "Demande d'admission à la bourgeoisie de M. Burim Ramadani". Nous avons marqué : **a été accepté**. Mais le préavis a été refusé. La Municipalité présentait un préavis négatif. Le Conseil communal a accepté la naturalisation, donc a refusé le préavis.

6. Comptes et gestion de l'année 2007 et rapport de la commission gestion-finances

Comme chaque année, nous avons le rapport de gestion de l'année 2007, l'extrait des comptes tirés à part, le rapport de la commission de gestion-finances 2007 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport. Comme vous avez pu le lire dans le rapport de la commission gestion-finances sous le point 4, et par mesure de simplification, les documents vous ayant été remis à l'avance, il ne sera pas fait lecture des questions de la commission et des réponses de la Municipalité. Seules les remarques et les conclusions seront lues par le rapporteur.

M. ROSSIER donne la parole à M. Eric Salquin, pour lecture des éléments restants du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

Comptes 2007

M. ROSSIER passe à l'examen des comptes 2007 et ouvre la discussion.

- Rapport financier aucune remarque
- Page 2 à 16 aucune remarque
- Page 17 et 18 COMPTES DU BILAN Actif et Passif

M. HOSTETTLER demande comment se fera le financement des 2 millions pour la rénovation du bâtiment de l'administration communale. Considérant que nous avons en caisse 2,5 millions et un emprunt d'un million, qu'est-il prévu ou envisagé par la Municipalité ?

M. MONNIN répond que, comme mentionné dans le préavis, se sera financé, sauf accident, par la trésorerie communale, en principe sans trop de problèmes.

Mme ROSAT demande pourquoi le compte 9.233.0 Donation Feu Louis Clerc est toujours là. Il avait été demandé déjà l'an passé de le mettre dans l'aménagement du cimetière.

M. MONNIN répond que Mme Rosat a parfaitement raison, cela n'a pas été oublié, mais lorsqu'il y aura quelque chose de réel au cimetière, ce sera fait. Nous n'avons pas voulu dissoudre la donation pour d'autres choses que celles souhaitées.

Mme ROSAT ajoute que son souhait était que cette donation soit utilisée pour le Jardin des Souvenirs.

M. MONNIN répond qu'effectivement cela a été oublié à ce moment là. Nous avons fait notre mea culpa. Nous l'utiliserons pour de prochains travaux au cimetière.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur les comptes est close.

Gestion 2007

M. ROSSIER passe à l'examen de la Gestion 2007 et ouvre la discussion.

- Page 4 à 6

Mme MÜLLER fait remarquer qu'à la page 5, dans la liste des membres du Conseil, il y a une erreur dans son nom, ce n'est pas Valérie Müller mais Véronique Müller.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur le rapport de gestion est close.

M. ROSSIER propose de passer au rapport de la commission gestion-finances, page par page.

- Page 8/10

M. HOSTETTLER demande si, suite à la remarque de la Municipalité en page 8/10, une discussion a eu lieu, est-ce que le cas a été réglé avec le verre de l'amitié, ou existe-t-il toujours une tension entre la commission et la Municipalité ? " Je pourrais comprendre la frustration de la Municipalité, lorsque que nous parlons de Fr. 1'700.00 sur un budget de 5 millions. "

M. RHEIN répond qu'en regardant un peu le rapport, on constatera que l'on s'intéresse à des sommes qui vont de Fr. 2.- jusqu'à plusieurs millions.

Dans la plupart des rapports que vous pouvez lire, qui viennent de notre commission, nous ne manquons jamais une occasion de remercier chacune des Municipales, chacun des Municipaux, pour leur disponibilité.

Depuis l'affaire des pizzas, n'est-ce pas, nous avons encore eu l'occasion de travailler ensemble et toujours avec la même efficacité. J'espère et je crois pouvoir vous dire, avec le même plaisir et la même disponibilité des uns et des autres. Nous réitérons nos remerciements à la Municipalité.

Vous faites bien de faire cette remarque. La question que l'on posait, était de savoir pourquoi ces frais se trouvent dans tel compte et pas dans tel autre.

M. REBMANN demande pourquoi dans le rapport il n'est pas fait mention de la séance du 18 juin, y a-t-il une raison?

Mme PONSAR répond que la commission a terminé le rapport lors de cette séance, et s'est concentrée sur les 3 autres préavis.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur le rapport de la commission gestion finances est close.

M. ROSSIER invite M. Salquin à nous lire les remarques ainsi que les conclusions de la commission gestion-finances 2007.

M. ROSSIER rappelle que le vote intervient séparément, premièrement sur les comptes 2007, puis sur la gestion 2007.

Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2007, tel que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2007 et à la commission de gestion-finances à l'unanimité.

M. ROSSIER remercie la commission gestion-finances ainsi que la Municipalité pour le travail accompli.

7. **Préavis 1/2008** Demande de crédit extra-budgétaire de Fr. 120'000.00 TTC, pour la réfection du chemin Sur Villard et du chemin des Vignettes allant de Roth et Sauter SA au croisement du sentier de Renges.

M. ROSSIER invite M. Vuille pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. REBMANN désire s'adresser aux 2 commissions:

" Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans vos deux rapports.

Nous avons un rapport de la commission technique, nommée pour étudier la proposition de la Municipalité, et rapporter sur le préavis, chose que vous avez très bien faite, je vous en félicite, pas de souci de ce côté-là.

Par contre, je ne comprends pas la position de la commission gestion-finances qui fait exactement le même travail. Vous faites également venir les Municipaux, si vous voulez allez voir, à la rigueur, allez y ensemble, mais je ne trouve pas très sympa pour les Municipaux, et en plus ce n'est pas votre boulot. Votre travail est de contrôler ce qui a été fait et réalisé, et ce que l'on vous demande dans un tel préavis, si vous lisez les statuts, c'est de savoir si le financement proposé est juste ou faux, et si je me trompe, dites-le moi, quelqu'un pourrait-il répondre ?"

M. RHEIN répond qu'il est vrai que le rôle de la commission gestion-finances et de ce prononcer essentiellement, par rapport à cet objet, sur le plan financier.

Notre commission a subit récemment des modifications avec le nouveau règlement communal, elle s'appelle "gestion-finances". C'est d'un point de vue de gestion que nous avons également observé ce travail. Evidemment nous ne sommes pas la commission technique, et je reconnais que nous avons peut-être empiété un peu les uns sur les autres.

Cela dit c'est une tradition dans notre commission de visiter un certain nombre de chantiers ou de projets, et c'est ce que nous avons fait indépendamment de l'autre commission.

Je ne pense pas que ce soit une bonne idée que les 2 commissions se réunissent au même moment, nous rendrions dans ce cas un rapport similaire.

M. REBMANN dit que la commission de gestion est là pour contrôler les réalisations en cours ou ce qui a été accepté, mais de prendre position avant que cela soit accepté, ce n'est pas son travail. De plus les 2 rapports des 2 commissions se contredisent. La commission gestion-finances devrait dire si elle est d'accord sur le financement, si nous avons les moyens de faire cette réalisation, ensuite, si cette réalisation a lieu, c'est à ce moment là que vous devez aller sur le chantier, et là, bravo pour votre investissement si vous le faites. Nous avons eu des commissions par le passé, qui oeuvraient au dernier moment.

M. RHEIN répond que la commission en prend bonne note, le préavis a été adressé à la commission gestion-finances. Nous allons observer la chose de plus prêt.

M. DU PASQUIER ajoute que la commission s'est posée la question; mais du moment où l'on juge la gestion, il n'est écrit nulle part, dans aucun règlement que nous devons juger le passé et pas le présent.

A quelque part il est logique et plus intéressant d'intervenir sur les choses qui se passent plutôt que lorsque c'est déjà fait.

M. REBMANN dit qu'il faut se renseigner au niveau de la Préfecture ou du Canton, afin de savoir comment faire exactement. Cela éviterait également un surcroît de travail pour la commission.

M. PILLOUD ajoute que, lors de l'approbation du nouveau règlement du Conseil communal, la question avait été clairement posée. A savoir où était le rôle de la commission dans la gestion. Nous avions compris qu'il était de donner notre avis avant et pas seulement après. La réponse n'a donc pas été claire à ce moment là.

M. VUILLE dit que la commission de gestion-finances a bel et bien un rôle à jouer par rapport à la gestion.

Nous avons relevé dans notre rapport technique, qu'il ne s'agissait pas de savoir si il était urgent de faire ces travaux cette année, mais de savoir si l'on définissait un plan dans le temps.

Ces chemins vont probablement encore tenir un, deux voir trois ans dans l'état.

Pour la commission de gestion, dans ce cas là est de savoir si l'on se donne le moyen d'avoir un plan dans les années, et de demander à la Municipalité de présenter un budget pour ces travaux. C'est le principe même de la planification de ces travaux dans le temps qu'il est question dans le cas de la commission de gestion.

Mme PONSAR fait remarquer que l'on nous demande si nous avons les moyens oui ou non. " On pourrait nous demander aussi si nous avons les moyens de faire tout un tas de choses farfelues, nous avons les moyens de faire beaucoup de choses, nous le voyons bien, la trésorerie est bonne, donc il n'est pas nécessaire de se réunir systématiquement. On peut se poser la question de savoir si nous avons les moyens de faire ça avant ça; c'est ce que nous avons analysé, nous ne sommes pas allés dans la technique. De dire que nos deux rapports diffèrent, certes dans leurs conclusions, mais pas dans leurs analyses.

M. CROTTEZ dit n'avoir toujours pas compris pourquoi nous avons voulu faire une commission de 2 commissions. La commission des finances ne s'occupait que des finances, et la commission gestion s'occupait de la gestion passée.

M. ROSSIER répond que c'est le bureau qui en avait décidé ainsi.

Mme PONSAR dit que globalement, nous sommes content de pouvoir analyser les choses dans le passé, présent ou futur. Il est vrai que l'on se pose la question des limites de notre travail. Ce travail demandé, nous essayons de le faire le mieux possible, si parfois nous allons trop loin, est-ce vraiment grave ?

M. MONNIN dit que la Municipalité désire faire une remarque. M. Charmey va nous donner lecture de l'art. 38 de notre règlement qui définit clairement le rôle de la commission gestion-finances tel que le Conseil communal de notre commune l'a adopté.

♦ *Art 38.- Le Conseil élit une commission gestion-finances chargée d'examiner la gestion, le budget, les dépenses supplémentaires, les propositions d'emprunt, le projet d'arrêté d'imposition ainsi que les comptes de l'année écoulée.*

La réponse à la question de M. Rebmann est dans cet article 38.

M. MONNIN ajoute que par le passé, la commission des finances, comme souligné plusieurs fois, faisait un rapport pour décider si les propositions de financement faites par la Municipalité étaient acceptables. Aujourd'hui nous avons la chance d'avoir des comptes qui nous permettent ces dernières années, pour la plupart des préavis présentés, de dire que l'on peut financer avec la trésorerie communale, cela n'a pas toujours été le cas et ne le sera pas toujours forcément. Si nous devons décider d'un emprunt de plusieurs millions pour la réfection de notre bâtiment communal, à ce moment-là le rapport de la commission des finances serait extrêmement important.

M. DUPASQUIER demande si dans l'art. 38, l'année écoulée est valable pour tout ou seulement pour les comptes ?

M. MONNIN répond que c'est l'ensemble de la gestion, il est possible en cours d'année 2008, de commencer le travail de contrôle de gestion, rendant bien entendu le rapport au printemps 2009.

Mme MOTTU STELLA désire revenir sur les termes de l'Art.38. Quand on dit : "ainsi que les comptes de l'année écoulée", c'est évidemment l'année écoulée qui concerne que les comptes, nous ne pouvons pas prétendre que le budget c'est l'année écoulée.

Donc de fait tous les termes génériques ne sont pas en lien avec l'année écoulée. Alors, si vous voulez nous dire, que nous en terme de commission gestion-finances nous analysons que la gestion de l'année passée, alors il faudra le préciser, mais pour l'instant ce n'est pas clair.

M. HOSTETTLER dit qu'il y a un us et coutume. Il y a une commission technique qui étudie l'aspect technique et une commission gestion-finances qui regarde l'aspect financier. Pour la commission gestion-finances, il leur est possible en tout temps d'aller voir la Municipalité pour des questions de gestion. Ce qui n'empêche pas les membres de la commission durant le Conseil de se lever et d'exprimer leur opinion sur les aspects techniques.

M. SALQUIN dit que dans ce rapport, nous ne sommes pas allés au niveau technique de savoir si le choix de la Municipalité pour la réfection de la route était juste ou pas juste, nous nous sommes penchés plutôt du côté de la gestion, si c'est opportun de le faire maintenant ou plus tard, mais pas sur la manière technique de réaliser ce préavis.

M. J.-F. BONJOUR demande s'il est prévu lors de la réfection de la route de goudronner l'entrée de la décharge qui sert aussi de place d'évitement. Cette partie plus endommagée demande plus de travail aux employés communaux.

Mme MAEDER répond que seule la route est prévue, les abords de la route, et dans le virage, mais pas l'entrée de la décharge.

M. J.-F. BONJOUR demande concernant la page 3 du préavis 1/2008, pour le Chemin Sur Villard et le Chemin des Vignettes, au point déplacement des hommes et des machines. Pourquoi il y a 2 fois Fr 1'700.- pour faire 500 mètres.

Mme MAEDER répond que la question a été posée, effectivement, les offres ont été demandées pour les 2 chemins séparément.

Fatalement les 2 déplacements sont comptés, mais ce point sera négocié.

M. HOSTETTLER revient sur les commentaires de la commission technique.

1. L'urgence, pourquoi un crédit extrabudgétaire pour faire ces travaux ?
2. Avec un chemin refait, les gens iront plus vite. Nous savons que la route qui se trouve le long de la déchetterie est beaucoup empruntée par les enfants qui se rendent à l'école à vélo : Nous leur disons de passer par là car il y a moins de voitures. "Je me suis rendu sur place et je pense que ces routes ne sont pas en si mauvais état".
3. Une motion sur la circulation dont on ne connaît encore pas les coûts est en cours, pourquoi ne pas attendre les réponses à cette motion afin de ne pas la précéder.

"Je serai d'avis que l'on refuse ce préavis pour ces trois raisons".

M. MONNIN désire répondre uniquement au premier point. Pourquoi un crédit extrabudgétaire ? Nous sommes d'ailleurs très heureux que vous puissiez débattre de cette proposition.

Il a été défini comme ligne de conduite, que tout ce qui dépassait Fr. 50'000.00, qui est de compétence municipale, de vous soumettre un préavis.

"Je suis persuadé que si nous l'avions intégré dans le budget 2008, cela n'aurait certainement fait l'objet d'aucune remarque et d'aucune discussion".

Par contre ce soir il y a un débat, et c'est positif.

Mme GOLAY demande pourquoi les 2 dossiers sont mis dans un seul préavis ? Nous devons accepter les travaux des 2 chemins, peut-être que l'on juge qu'un chemin est plus urgent qu'un autre ?

M. MONNIN répond que la Municipalité a jugé que les 2 chemins ont le même degré d'importance.

M. PLEUX dit qu'effectivement il n'y a rien d'urgent, la réflexion a été faite, mais nous sommes conscients qu'il y a un certain nombre de chemins et que si nous ne faisons pas d'entretien à un certain moment, quand commencera-t-on ?

On ne peut pas toujours repousser.

Il y a bien quelqu'un qui a décidé que ce serait ces chemins.

"J'ai cru comprendre en fin de compte que c'était les employés municipaux, qui sont les plus techniques dans cette affaire, pour pouvoir dire il y a tel et tel chemin à entretenir."

Est-ce que vis-à-vis de ces gens qui font leur travail avec professionnalisme, ne devrions-nous pas respecter cette approche.

D'autant plus que nous avons les moyens de le faire. Est-ce que l'on va attendre qu'il y ait des dizaines de chemins, la commune est grande, il faut aller de l'avant.

M. MONNIN dit qu'il est vrai que nous tenons compte de l'avis de nos employés municipaux qui se trouvent toute la journée sur le terrain.

Nous écoutons également la population qui elle, est dispersée sur tout le territoire.

Effectivement, si nous laissons ces chemins se dégrader, cela coûtera plus cher après que ce que l'on vous propose aujourd'hui. "Tenez-en compte dans votre décision".

M. VUILLE dit que ce qui a poussé la commission à cette conclusion d'acceptation, c'est que Mme Maeder a présenté à la commission un plan de réfection pour les chemins de la commune avec des tronçons et des chiffres.

Mme MOTTU STELLA dit qu'il est certainement possible de modifier un préavis par un amendement.

M. REBMANN pense effectivement que cela est possible. Mais nous ne connaissons pas encore la part exacte du montant pour chaque chemin.

M. HOSTETTLER demande quel chemin est le plus urgent à faire.

M. CHARMEY répond que le plus urgent est le chemin Sur Villard, il y a des problèmes au carrefour, des nids de poules vers le bas. Le haut pourrait très bien attendre, c'est vrai, mais au bout d'un moment, il faut bien partir d'un point A pour arriver au point B.

Maintenant, pour les chemins de moindre urgence, une étude, un travail a été fait. Il y a des fissures dans lesquelles s'infiltrer de l'eau. Le gel aussi détériore très vite ces chemins.

Nous ne vous tiendrons pas rigueur si vous refusez tout ou si vous décidez de faire que la moitié. Mais au bout d'un moment il faut avoir une politique, cette politique a déjà commencé il y a 4 ans, lorsque nous avons décidé de faire le haut du village, puis nous nous sommes dit, il faut continuer, autrement on ne fera jamais rien, on remet toujours derrière, et lorsqu'il faudra vraiment faire ces travaux, il n'y aura peut-être plus de moyens financiers.

Mme GOLAY dit qu'en fait, les 2 chemins se feront en même temps.

M. CHARMEY répond que les 2 chemins se feront l'un après l'autre, mais dans la même période.

M. ROSSIER demande comment cela se passe-t-il par rapport à la motion Hostettler ?

Mme MAEDER répond que comme informé en début de séance, ils doivent statuer. Si le projet passe, un préavis vous sera présenté en septembre.

M. CHARMEY dit qu'un travail avec la maison CERT-ARAGAO a déjà été fait.

Le coût a été estimé, entre Fr. 50'000.00 et Fr. 100'000.00, pas plus.

M. GERBER dit qu'une étude est en cours concernant la circulation dans la commune. Afin d'éviter de remplir les ornières et devoir peut-être les rouvrir pour fabriquer des gendarmes couchés ou d'autres choses, ne pourrait-on pas repousser ce crédit extrabudgétaire de façon à attendre la conclusion de cette étude.

Mme MAEDER dit que cela n'a rien à voir, l'étude concerne le ralentissement dans le village avec des aménagements légers pour aller dans le sens d'une réduction de la vitesse, et non d'une réfection de la route. Cette route vient d'être refaite, elle a d'ailleurs obtenu un prix.

Dans ce préavis, nous parlons de réfection de chemins.

Mme PONSAR dit avoir bien conscience que ce ne sont pas les mêmes travaux aux mêmes endroits. Quelles sont les priorités? Peut-on repousser de trois mois?

Mme PAQUIER dit que c'est la commission des finances qui peut nous dire si nous avons les moyens de faire ces travaux.

Mme MAEDER répond que l'on n'a pas encore le budget.

Mme PAQUIER ajoute que si l'on pense à tout ce qui va arriver demain, nous n'entreprendrons plus nos routes.

M. MONNIN dit qu'il ne s'agit pas de faire un choix entre ce que l'on vous propose et la motion de sécurité.

C'est de dire que si financièrement nous pouvons faire ce que nous vous proposons.

Pour revenir sur les termes de M. Pleux, nous vous proposons que de l'entretien de chemins existants, ce serait dommage de ne pas le faire.

"Personnellement je ne suis pas celui qui va pousser à la dépense, au contraire, je n'ai pas cette réputation", mais là c'est utile.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, M. ROSSIER clôt la discussion et prie M. Vuille de lire les conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. Salquin afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 1/2008 tel que présenté par la Municipalité est accepté par 23 voix pour, 8 contres et 4 abstentions.

8. Préavis 2/2008 Création du groupement forestier d'Apples.

M. ROSSIER invite Mme Paquier pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

Aucune remarque ou question n'étant formulée, M. ROSSIER clôt la discussion et prie Mme Paquier de lire les conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. Salquin afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 2/2008 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis 3/2008 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie.

M. ROSSIER invite Mme Bonvin pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

La discussion est ouverte.

M. HOSTETTLER désire connaître le coût de fonctionnement pour la ventilation. Est-ce que la solution la plus coûteuse à l'achat pourrait s'avérer nettement plus avantageuse à l'utilisation ?

M. VUILLE demande quelle est la différence entre les deux systèmes.

Mme POULY répond qu'effectivement l'offre figurant dans le préavis est une moyenne entre deux offres demandées à deux entreprises différentes avec deux systèmes différents.

- La première offre se contente d'utiliser le système de ventilation actuel, de le remplacer par un système avec un boîtier de ventilation inséré dans les toilettes des garçons, comme cela existe maintenant, simplement avec les matériaux de la ventilation actuelle.

- La deuxième offre partait d'un système de ventilation complètement différent. Je n'ai pas de notion pour répondre à la question de M. Hostettler quant à des économies d'énergie dans le futur par rapport à cette deuxième solution.

Il s'agirait effectivement de mettre un boîtier de régulation de ventilation sur le toit des vestiaires, en les perçants. C'est une autre conception, d'où le coût plus important.

En ce qui concerne l'économie d'énergie dans le futur par rapport à tel ou tel moyen, cela m'est difficile de répondre.

M. VUILLE dit qu'un élément important est à considérer.

- La loi Vaudoise sur l'énergie prescrit qu'au-delà d'un certain débit d'air, de l'ordre de 3000 m³/heure, nous avons l'obligation d'installer un récupérateur de chaleur.

Est-ce que les deux systèmes sont prévus avec un tel dispositif ?

Mme POULY répond que dans la formule la plus onéreuse, la notion de récupération de chaleur est comprise, mais pas dans l'autre solution, étant donné qu'il s'agit seulement du remplacement du système actuel.

M. VUILLE dit qu'il faudrait demander un bilan afin de connaître le débit d'air nécessaire. L'entreprise doit fournir les données sur un bilan énergétique.

Mme POULY répond que si ce préavis est arrivé un peu tardivement, nous nous en excusons auprès des différentes commissions, nous étions dans l'attente d'un rapport sur une étude demandée concernant un projet global, afin de revoir toute l'énergie au niveau du collège. (La centrale, les chaudières, les brûleurs.)

Mme MÜLLER demande si le préavis est accepté, est-ce que la période entre le 7 juillet et le 10 août est suffisante pour remplacer tous les sols prévus ?

Mme POULY répond qu'en principe, si l'entreprise à laquelle nous avons confié la réfection de ces sols est toujours disponible, le travail serait réalisé en 15 jours.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, M. ROSSIER clôt la discussion et prie Mme Bonvin de lire les conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. Salquin afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Le préavis 3/2008 est accepté à l'unanimité.

10. **Rapport de la Municipalité: Réponse à la motion Tavernier et Consorts**

M. ROSSIER remercie la Municipalité pour son rapport et la clarté de ses positions et propose de passer la parole à M. Tavernier, motionnaire.

M. TAVERNIER remercie chaleureusement au nom des "motionnaires", la Municipalité et plus particulièrement M. le Syndic Eric Charmey et Mme Catherine Pouly pour leur travail et pour la qualité de leur réponse.

" Nous félicitons la Municipalité d'avoir pris l'initiative de s'assurer de la possibilité de l'utilisation des portacabines pour l'accueil de jour des enfants, plus particulièrement pour la création d'une Unité d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE).

La réponse positive du Service de Protection de la Jeunesse (SPJ) nous réjouit et nous comprenons que dans le cadre de la mise en place de la future UAPE de la commune de Denges, la Municipalité soutiendra la mise en conformité de ces portacabines.

Une UAPE par commune à proximité immédiate de chacun des collèges nous semble, comme pour vous, la meilleure solution.

Nous avons également pris note des possibilités de financement offertes par la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants, de l'aide au démarrage et notamment, au travers de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE), des subventions qui seront attribuées aux structures à but non lucratif membre d'un réseau. Comme vous nous l'avez indiqué, les subventions de la FAJE ne seront versées qu'aux structures ayant adhéré à un réseau. Ce réseau se constitue en ce moment même et nous avons été très agréablement surpris d'apprendre par le site web AJEMA que la Municipalité de Denges a décidé, le 16 juin 2008, l'adhésion de notre Commune au réseau AJEMA (Accueil de Jour de la région Morges-Aubonne). Nous tenons à saluer cette initiative positive.

Enfin la mise en place d'une association pour la création de l'UAPE de Denges est une proposition que nous soutenons. Nous avons pris bonne note que la municipalité ne désire pas s'engager dans cette mise en place mais qu'elle apportera tout son support en terme de mise à disposition des locaux, de leur entretien régulier, d'une participation financière (garantie de déficit, subventions communales selon le budget proposé) et d'un soutien administratif (formulaires, contacts, salle, etc.)

Compte tenu de l'importance de ce sujet pour l'avenir de Denges, de nos enfants et de nos concitoyens, nous pouvons déjà vous annoncer qu'une association pour une UAPE à Denges est en cours de création. Sa séance constitutive se déroulera le 27 août 2008 de 20h00 à 22h00 à la salle des Jardins. Nous remercions par avance la municipalité de la mise à disposition de la salle.

Encore une fois, les "motionnaires" vous remercient, M. le Syndic, Mmes et Mrs les municipaux, pour votre engagement dans la mise en place d'une UAPE à Denges."

Mme POULY remercie M. Tavernier pour son intervention et désire apporter une petite précision. Il est vrai qu'en date du 16 juin, la Municipalité a décidé dans le principe d'adhérer au réseau AJEMA. Encore une fois sous réserve de l'approbation du Conseil communal en septembre.

11. Elections statutaires du Conseil communal :

M. ROSSIER rappelle que le Président et les deux Vice-présidents sont élus au scrutin individuel secret, conformément à l'art. 12 du règlement du Conseil, les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont élus au scrutin de liste.

M. ROSSIER demande à M. Hostettler s'il accepte le poste de Président.

M. HOSTETTLER répond oui

Election du Président du Conseil

Bulletins délivrés : 36 rentrés : 36

Nul : blancs : 1 voix éparses : 0 valables : 35 majorité absolue : 19

Est élu à la Présidence du Conseil communal pour l'année

01.07.2008- 30.06.2009

M. Didier HOSTETTLER par 35 voix

M. ROSSIER demande à Mme Guignet si elle accepte le poste de 1^{ère} Vice-présidente.

Mme GUIGNET répond oui

Election de la 1^{ère} Vice-présidente

Bulletins délivrés : 36 rentrés : 36

Nul : 0 blancs : 0 voix éparses : 0 valables : 36 majorité absolue : 19

Est élue à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année

01.07.2008- 30.06.2009

Mme Sylvie GUIGNET par 36 voix

M. ROSSIER demande s'il y a des propositions pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

M. Ch. GERBER propose M. Grégoire TAVERNIER

Aucune autre proposition, M. Tavernier accepte le poste de 2^{ème} Vice-président.

Election du 2^{ème} Vice-président

Bulletins délivrés : 36 rentrés : 36

Nul : 0 blancs : 1 voix éparses : 0 valables : 35 majorité absolue : 19

Est élu à la 2^{ème} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année

01.07.2008- 30.06.2009

M. Grégoire TAVERNIER par 35 voix

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)
L'élection se fait à main levée

Mme Ginette GAILLARD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) pour l'année 01.07.2008- 30.06.2009

Mme Regula ABERER et M. Patrick GERBER sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année 01.07.2008 - 30.06.2009.

M. ROSSIER félicite ces personnes pour leur élection

12. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue sur le bureau du Conseil.

13. Divers

M. REBMANN demande à Mme Maeder s'il est prévu de faire une réfection de la route à la hauteur de Félix, où le trottoir est en train de s'affaisser ?

Mme MAEDER répond que c'est prévu, mais ce n'est pas la commune qui commandera les travaux. Cet affaissement est dû au chantier Félix, est c'est à eux de faire la réfection. Ils nous avaient proposé d'attendre la fin des travaux afin que le talus soit bien stabilisé. Nous les avons déjà relancé. Cela va se faire.

M. HOSTETTLER demande à M. Rebmann, en tant qu'ancien Président de la commission du Règlement du Conseil communal, si nous faisons une séance le 15 décembre, pour approuver le budget 2008, est-ce que selon le règlement nous sommes avant le 15.

M. REBMANN répond que non.

M. MONNIN répond qu'il est absolument important que la séance ait lieu avant le 15 décembre, car les budgets doivent être à la Préfecture avant cette date.

M. HOSTETTLER désire, comme discuté avec M. Charmey, de proposer des dates pour les prochains Conseils.

M. CHARMEY répond après discussion, que les deux dates sont le 6 octobre et le 8 décembre 2008.

M. GERMAN désire au nom du Conseil communal remercier la Municipalité de la bonne tenue des comptes et de la gestion, et souhaiter également la bienvenue à Mme Rihs, nouvelle Municipale.

M. ROSSIER prie les Conseillères et Conseillers de passer auprès de la secrétaire afin de toucher leurs émoluments.

Mme FERREIRA remercie au nom du Conseil communal M. Rossier pour son travail durant ces 2 années de présidence, et, en témoignage de ce passage, lui remet un petit présent.

M. ROSSIER clôt la séance et souhaite un bel été à toutes et à tous ainsi qu'aux familles, il invite l'assemblée au nom du Conseil communal à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 30 M. ROSSIER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

Ch. Rossier

M. Ferreira